



HAL
open science

La vulgarisation contre la participation - Les paroles “ militantes ” au regard de la CNDP Nanotechnologies

Cyrille Bodin

► **To cite this version:**

Cyrille Bodin. La vulgarisation contre la participation - Les paroles “ militantes ” au regard de la CNDP Nanotechnologies. Questions de communication. Série actes, 2019. hal-02493794

HAL Id: hal-02493794

<https://hal.science/hal-02493794>

Submitted on 28 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cyrille Bodin

Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication

Université de Strasbourg

cyrillebodini@yahoo.fr

La vulgarisation contre la participation

Les paroles « militantes »

au regard de la CNDP Nanotechnologies

Résumé. — En réponse au développement d'un mouvement contestataire d'envergure, la CNDP déploie en 2009 quatorze débats publics en France sur le thème des nanotechnologies. Toutefois, le dispositif est suspecté par les militants de servir la réaffirmation d'une orthodoxie d'État, par la mise en œuvre d'une « ingénierie de l'acceptabilité ». À partir d'une perspective sociodiscursive pragmatique, nous discuterons la principale hypothèse selon laquelle les médiateurs de la CNDP mettent en place un dispositif faisant appel aux normes et contrats relationnels de la médiation vulgarisation, bien plus qu'à ceux de la médiation participation. Aussi, la vulgarisation, en tant que forme de reconnaissance restreignant les conditions de possibilités d'expression de « la connaissance », entrave sous le couvert d'une « neutralité » de l'institution les critiques émises par les composantes du mouvement social. Celles-ci portent sur le développement des nanotechnologies, mais concernent plus largement le pilotage politique de la recherche publique dans le cadre d'une « économie de la connaissance » mondialisée et concurrentielle. Selon nos résultats, un principe de vulgarisation semble restreindre les conditions structurelles d'exercice du principe de publicité aux seules dimensions d'un champ technocratique, en entravant également les nécessités contemporaines d'une réflexivité institutionnelle scientifique.

Mots clés. — Commission nationale du débat public, nanotechnologies, débat public, vulgarisation, participationnisme, économie de la connaissance

« Si la scientificité socialement reconnue est un enjeu si important, c'est que, bien qu'il n'y ait pas de force intrinsèque de la vérité, il y a une force de la croyance dans la vérité, de la croyance que produit l'apparence de la vérité : dans la lutte des représentations, la représentation socialement reconnue comme scientifique (...) enferme une force sociale propre et, quand il s'agit du monde social, la science donne à celui qui la détient, ou qui donne les apparences de la détenir, le monopole du point de vue légitime, de la prévision auto-vérifiante » (Bourdieu, 1984 : 44).

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a déployé entre octobre 2009 et février 2010 une série de quatorze débats publics portant sur le développement des nanotechnologies en France, à la suite de sa saisine par sept ministères distincts. Ceux-ci, en position de maîtres d'ouvrages, confient à l'institution une « mission d'information ». Durant la période couvrant le débat public et les quelques mois qui le précèdent depuis son annonce officielle, de nombreuses parties s'engagent et produisent une quantité importante de discours reflétant des prises de position contrastées. Conformément à la procédure établie par la CNDP (Blatrix *et al.*, 2005), les différentes parties vont pouvoir présenter au préalable des cahiers d'acteurs, avant de participer aux débats présentiels. De plus, les parties vont également produire des discours à partir de dispositifs externes : blogs, sites web et réseaux socio-numériques, édition, relations publiques et presse, réunions préparatoires associatives, etc. Bref, la période montre un foisonnement de discours concernant les nanotechnologies incluant, selon les cas, leurs développements, leurs promesses, leurs risques et leurs potentielles régulations.

Toutefois, la CNDP émerge tardivement en France, dans un contexte particulièrement conflictuel : les associations environnementales réclament une publicisation de la thématique depuis au moins une dizaine d'années (Caune, 2006), tandis que les principales décisions politiques sont prises avant même le déploiement du dispositif. À cette époque, 400 produits contenant des particules nanotechnologiques manufacturées sont recensés sur le marché par l'association Les Amis de la Terre, notamment dans les secteurs de l'alimentaire, des textiles et de la cosmétique. Cette irruption tardive ajoute ainsi une controverse proprement organisationnelle à la controverse thématique initiale. Le collectif Pièces-et-main-d'oeuvre (PMO) développe ainsi une critique portant sur la question d'une « ingénierie de la concertation » ou « de l'acceptabilité ». Et le débat se tourne sur lui-même, en interrogeant ses modalités organisationnelles et ses contrats relationnels (Certeau, 1990). D'un côté, les médiateurs et experts officiels semblent s'adresser à un public constitué de « profanes » qu'il conviendrait d'éduquer. À l'opposé, PMO refuse le contrat relationnel proposé et braconne les débats : « participer, c'est accepter ! ».

Nous discuterons, à partir d'une perspective sociodiscursive pragmatique, la principale hypothèse selon laquelle les médiateurs mettent en place un dispositif faisant appel aux normes socio-communicationnelles de la vulgarisation (Jacobi, 1999 ; Jurdant, 2009), bien plus qu'à celles d'une médiation fondée selon le modèle dialogique / pragmatique (Habermas, 1973). Nous entendons ici, par le terme vulgarisation, un « principe » culturel, structural et naturalisé à partir duquel est reproduite une économie symbolique de la connaissance, distribuant les rôles et prédéfinissant les conditions d'accès aux débats. Un tel principe ordonnerait et conditionnerait l'expression de « la connaissance » selon les critères d'une reconnaissance sociale spécifique, tout en restreignant les conditions de possibilité d'une critique « sociétale », « citoyenne » ou encore « alternative ».

Ainsi, le contrat relationnel de la vulgarisation substitue-t-il à la grande hétérogénéité observable dans la composition des publics l'étiquette, particulièrement collante, d'un public « profane » (Fromentin, Wojcik, 2008). Et les « débats » de la CNDP semblent très largement mis en scène selon la perspective d'une pédagogie informelle répondant à un « fossé des connaissances », sur le modèle du *public understanding of science* (Chavot & Masseran, 2010). De telle sorte que le casting des experts officiellement sélectionnés, la distribution des ressources et des temps de paroles parmi les différents acteurs, leur placement figuratif dans le décor scénique montrent une nette

asymétrie dans le « partage du savoir » (Roqueplo, 1974), « partage » prenant ici le sens d'une partition des reconnaissances sociales conditionnant l'expression de « la connaissance ».

Nous mobilisons¹ plusieurs des méthodes de l'analyse sociodiscursive afin de constituer un *corpus* hybride : observations *in situ* et vidéo des débats publics², analyses des discours et documents produits, prolongées par une série d'entretiens qualitatifs menés auprès des scientifiques, associatifs et/ou experts engagés. Ce *corpus* est également élargi à l'étude d'un ensemble de dispositifs collatéraux : supports de communication des parties engagées dans le débat, réunions préparatoires... Nous diviserons cet article en trois parties afin d'articuler notre récit. Premièrement, nous allons nous attacher à décrire le contexte dans lequel prend place le dispositif. Période de « réformes » généralisées de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et de mutation des modèles économiques de la recherche publique, de nombreuses revendications critiques seront émises par les associations face aux nanotechnologies. Deuxièmement, nous nous concentrerons sur le *casting* des experts officiels, le comptage des temps de parole et sur certains des éléments scénographiques à partir desquels les débats publics seront orchestrés par les médiateurs. Enfin, nous présenterons à grands traits certains des discours énoncés par les parties lors des débats, principalement lorsque ceux-ci prennent pour objet le débat lui-même et ses conditions de réalisation. Cette synthèse nous permettra de nourrir une réflexion quant à l'instauration d'un ordre établi par le dispositif entre les mots, les choses et la diversité des identités sociales.

1. Les revendications du mouvement social : une critique structurelle de la technocratie comme mode de gouvernance politique

Avant d'analyser les discours produits lors des débats publics et leur mise en scène, nous allons nous attacher à reproduire les revendications portées par les composantes plurielles du mouvement social. Peu audibles durant les débats, nous les reconstruirons ici à partir de l'étude des cahiers d'acteurs et des dispositifs externes. Notons que nous laisserons de côté l'étude des revendications substantielles et procédurales (Kitschelt, 1986) propres aux nanotechnologies, pour nous concentrer sur les revendications structurelles des collectifs en présence. Si les premières, correspondant aux stratégies revendicatives visant une régulation juridique et une mise en discussion publique des nanotechnologies, apparaissent résolument hétérogènes selon la diversité des collectifs engagés, le niveau structurel, correspondant à une critique des institutions permettant un pilotage de la recherche publique, apparaît nettement plus homogène. Celui-ci dépasse largement d'ailleurs le seul cadre des nanotechnologies, pour au contraire prolonger les critiques émises sur le développement du nucléaire civil en France depuis les années 70.

Rappelons également que la temporalité du dispositif semble elle-même problématique. Avec le « Grand emprunt » décidé à l'été 2009, des investissements importants seront consacrés au développement des nanotechnologies, quelques mois à peine avant le début des débats. Cette période correspond aussi à une accélération du mouvement de réorganisation managériale de l'ESR et de ses modèles économiques, avec notamment la « Loi relative aux libertés et responsabilités des universités » (LRU), le renforcement du dispositif dit « Crédit Impôt Recherche » (CIR), la prompte appropriation politique des discours liés au « classement de Shanghai » (Baratz, Bouchard, Haakenstaad, 2018)... Il s'agit alors, selon les tutelles, de répondre aux nécessités d'une « économie de la connaissance » compétitive et mondialisée, en accélérant un basculement des modèles économiques de l'ESR, auparavant organisés selon un mode de financement relativement stable, vers une « recherche par projet » permettant et renforçant son pilotage politique. À la suite de la déclaration de Bologne (1999) et du traité de Lisbonne (2000), ce phénomène s'accompagne d'une généralisation des discours reposant sur un ensemble de formules collocatives supposées désigner l'ESR : « excellence », « économie de la connaissance », « autonomie », « innovation »,

1 Cet article repose sur la synthèse de l'un des chapitres de ma thèse de doctorat (Bodin, 2013).

2 Documents disponibles sur le site : <http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-nano/debat/cndp.html> ; dernière consultation le 4 juin 2018.

« évaluation », « entrepreneuriat scientifique »... (Monte, Rémi-Giraud, 2013). Dans ce cadre, le thème des nanotechnologies apparaît comme l'un des symptômes liés à un mouvement de recomposition des structures de la recherche publique (Suraud, 2013 ; Camguilhem, 2014).

Localement, les discours militants dépassent largement le cadre technique des nanotechnologies. À Grenoble, « véritable empire de la physique française » (Pestre, 1990), certaines composantes du mouvement social local critiquent les nanotechnologies en tant que modalité exclusive de gestion territoriale :

« les contestations portent à la fois sur la lourdeur des investissements, la condamnation d'une logique purement scientifique et technique, la crainte des conséquences d'une mono activité, la perte de repères identitaires du territoire, l'expansion du tissu urbain sous couvert de développement de l'innovation à tous crins » (Romeyer, 2009 : 51).

La question d'une emprise des principaux laboratoires de recherche en nanotechnologies sur les institutions de la représentation politique locale, en particulier sur la Mairie de Grenoble, apparaîtra comme l'un des points majeurs de la critique structurelle, quoique exprimé « à la marge » des institutions de l'ESR.

Dès l'annonce officielle de la tenue du débat public, le collectif PMO développe une forme de contestation, souvent présentée comme « radicale », et qui aboutit à une stratégie de blocage des débats. Celle-ci octroie au collectif une forte visibilité médiatique de ses propres supports et manifestations (blogs et sites internet, lettres ouvertes, interventions lors de la Fête de la Science à Grenoble, projections de peinture sur le Centre de culture scientifique, technique et industrielle [CSTI] local...) selon une forme d'événementialisation de l'action militante. À l'inverse, la fédération France Nature Environnement (FNE) se pose comme partenaire d'un dialogue social en matière environnementale et vise, par la constitution d'une expertise hybride, à se poser en tant qu'interlocuteur légitime face aux autorités. *De facto*, cette stratégie implique un engagement revendicatif relativement modeste sur le plan structurel.

La Fondation Sciences Citoyennes (FSC, association nationale) et le Collectif des Enjeux des Nanotechnologies à Grenoble (CENG, association locale) plaident résolument pour, premièrement, une mise en débat public pluraliste et équitable des enjeux liés aux nanotechnologies, deuxièmement, un développement de la recherche participative et/ou citoyenne permettant une inclusion de la « société civile » au sein des collectifs de recherche, entraînant potentiellement une meilleure prise en compte du « bien commun », et troisièmement, une protection des lanceurs d'alerte afin de faciliter la publicisation des risques dans le cadre des controverses socio-techniques.

Plus largement, la mobilisation sociale ambitionne une démarcation plus nette de la recherche publique vis-à-vis de la recherche industrielle. L'État est ici vivement critiqué en raison du rapport idéologique, technocratique et libéral, qu'il manifeste dans le domaine de la gestion des affaires scientifiques (déficits et déséquilibres des crédits, perspectives à court terme des financements, problèmes récurrents de recrutement, délaissement de certains domaines de la recherche publique, notamment en toxicologie...). La question du maintien d'un contre-pouvoir scientifique public face à une recherche industrielle est ici directement soulevée :

« Sous prétexte d'innovation, les pouvoirs publics financent en priorité la recherche appliquée, pour de nouvelles technologies, asséchant tous les fonds au détriment d'autres explorations qui pourraient être plus utiles socialement. C'est ainsi que le "technoscientisme" nous détourne des problèmes de société qui indiffèrent les financeurs : les inégalités, la préservation du milieu, l'accès équitable aux ressources, l'éducation, etc. » (cahier d'acteur « Les Amis de la Terre »).

Dans ce cadre, certaines composantes de la mobilisation plaident notamment pour une normalisation et une autonomisation de l'implication des sciences humaines et sociales (SHS) dans les controverses socio-techniques, émancipées des intérêts économiques et politiques des collectifs de la recherche industrielle :

« Qu'est-ce qu'on fait quand on fait des sciences humaines ? [...] Est-ce qu'on développe des outils entre guillemets "d'ingénierie sociale" pour aller assurer l'acceptabilité de choix qui sont déjà faits par ailleurs ou est-ce que réellement on se pose la question de la procédure à mettre en place pour assurer une élaboration

démocratique de ces choix scientifiques et techniques, qui seront financés par les quatre-vingt-un ou quatre-vingt-cinq autres pour-cent des financements ! [...] Il me semble que ce serait catastrophique pour les SHS si ça dérivait vers une sorte d'ingénierie de l'acceptabilité des choix scientifiques et techniques » (extrait d'entretien, FSC).

2. Les scénographies asymétriques d'une médiation technocratique

Les médiateurs vont disposer de plusieurs pouvoirs proprement structurant dans l'organisation des débats publics présentiels : ils définissent préalablement les thématiques discutées lors des débats et sélectionnent les experts officiels chargés de prendre la parole à partir de la scène. Ils définissent également un protocole standardisé d'organisation des débats, protocole conditionnant lourdement la distribution des ressources matérielles entre les différentes parties.

La définition préalable des thématiques territoriales pose un problème. Deux thèmes en moyenne sont retenus pour chaque ville, avec par exemple les pneumatiques à Clermont-Ferrand (présence de l'industriel Michelin), l'aéronautique à Toulouse (Airbus), la défense à Marseille (Eurocopter)... Or, ces choix thématiques semblent favoriser la sélection d'experts officiels issus des activités industrielles locales. De tels experts sont également sélectionnés pour leur capacité à vulgariser les nanotechnologies :

« J'ai été contacté par [le président CNDP nano] qui était chargé de mission pour organiser ces débats. Donc il est venu à Toulouse à peu près deux mois avant, il a exploré les différents laboratoires qui faisaient des nano. Et d'après ce qu'il m'a dit, il m'a choisi parce que sur mon site web je parlais de brouettes moléculaires et ça l'avait intrigué. [...] Parce que c'est vrai que quand on parle de molécules, c'est toujours difficile d'argumenter et de comprendre de quoi on parle, mais quand on dit que ce sont comme des petites brouette ou des nano-véhicules, les gens comprennent ! Donc j'ai eu l'impression que c'est ça qui l'avait intéressé, d'avoir un sujet qui était très parlant pour tout le monde » (entretien expert officiel CNDP).

2.1. Le casting des experts officiellement sélectionnés

Le processus de sélection des experts officiels participe largement à la structuration, à la hiérarchisation et au cadrage des discours produits lors des débats. Nous allons présenter ici les résultats liés au comptage des intervenants sélectionnés dans les « panels » mis en place par les médiateurs, au travers des données fournies par la CNDP nano. Nous reprenons ici les données telles que mentionnées par les médiateurs, permettant également de relever les légitimités statutaires prêtés aux intervenants. Nous comptons ainsi un total de 139 experts officiels répertoriés et participant aux quatorze débats publics se déroulant en province.

Trois constats émergent d'un tel comptage. Premièrement, nous observons une forte surreprésentation, parmi l'ensemble des intervenants officiellement sélectionnés, des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. Au sein de la pluralité des laboratoires représentés, le CNRS et le CEA tiennent le haut du pavé. Cette situation peut notamment être partiellement expliquée par les dimensions respectivement importantes de ces deux institutions de recherche, dont les multiples implantations régionales permettent une présence dans les territoires retenus. Cependant, parmi ces chercheurs, nous relevons une nette surreprésentation des sciences de la nature, dont la plus grande partie demeure engagée dans les activités d'une recherche opérationnelle ayant trait aux thématiques retenues par la commission (industrie automobile, pharmaceutique, aéronautique, etc.). Ce comptage amène également au constat d'une absence totale de représentation des SHS parmi les « panels » établis par la commission.

Le deuxième constat est celui d'une surreprésentation des acteurs administratifs. La composition et la répartition de ces derniers amènent plusieurs remarques. Premièrement, tous les niveaux décisionnels sont représentés, à l'exception des municipalités : institutions européennes, nationales, régionales ou départementales. Au niveau national, nous relevons la participation de nombreuses institutions françaises de pilotage de la recherche publique : Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), Agence nationale pour la recherche (ANR)...

Enfin, troisième constat, si le mouvement social demeure très faiblement représenté sur scène lors des débats, il n'en est pas totalement absent. Toutefois la présence des collectifs critiques demeure rare, voire exceptionnelle : si aucun des débats publics organisés par la CNDP nano ne fait l'impasse sur la représentation d'une expertise issue des domaines administratifs et technoscientifiques, à l'inverse, la grande majorité des débats se dérouleront sans représentant officiellement sélectionné des associations ou des collectifs composant le mouvement social.

2.2. Une mise en scène des discours hiérarchisée

Les quatorze débats publics de la CNDP nano en province se déroulent selon une procédure standardisée et divisée en deux temps. Le premier temps voit les experts officiels disposés sur scène prendre la parole. Leurs discours est retransmis le plus souvent sur un écran géant, permettant également la diffusion de supports textuels et iconographiques (diaporama, vidéos, textes de synthèse et infographies...). Le second temps est réservé au jeu des « questions / réponses » avec « la salle ». Nous avons réalisé un comptage des temps de parole (temps micro accordés par la régie son) pour les débats publics de Metz, Marseille et Orsay. Ces trois villes présentent toutefois des différences qui vont jouer dans la réalisation de notre comptage.

L'amphithéâtre initialement prévu pour le débat public d'Orsay fut « saboté », raison pour laquelle l'événement se tiendra dans une seconde salle dépourvue de public. De fait, seuls quelques internautes pourront « poser des questions » ou intervenir indirectement. Sur les 140 minutes que compte le document vidéo du débat public, le médiateur dispose au total de 26 minutes environ de temps de parole, tandis que les experts sélectionnés se partageant la quasi-totalité du temps, soit 110 minutes. Parmi ceux-ci, les parties plus critiques, la Confédération démocratique du travail (CFDT) et FNE, vont disposer d'un temps de parole de vingt minutes, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) de huit minutes. Les acteurs scientifiques sur scène vont également disposer de 75 minutes sur ce total. Pour l'ensemble de la durée de ce débat, seules six questions des internautes furent portées par le médiateur aux experts officiels.

Le débat public organisé par la CNDP nano à Marseille va se présenter sous une forme différente. Cet événement va effectivement se déployer dans un large amphithéâtre dans lequel vont participer des opposants adoptant une tactique de blocage. Les organisateurs et les experts officiels se retirent finalement dans une seconde salle. Le comptage des temps de parole indique toutefois de fortes similarités avec le débat public d'Orsay. Sur les 175 minutes au total, les médiateurs bénéficient de 60 minutes environ de temps de parole. Ces temps comprennent une allocution introductive, de multiples temps courts de synthèse et de présentation des intervenants officiels, de la lecture des neuf questions ou réactions formulées par des internautes (six minutes), mais également, lors des perturbations à l'occasion de la première partie du débat, en discours plus longs visant à justifier la tenue du dispositif lui-même face au blocage.

Les experts officiels bénéficient d'un large temps de parole, 65 minutes environ. Ils sont ici catégorisés en deux groupes : représentants de laboratoires et d'institutions de recherche d'une part, et représentants des ministères maîtres d'ouvrage d'autre part. Participent également au débat public deux dirigeants d'entreprise. Notons lors de ce débat la mention d'un représentant de la Ligue des droits de l'Homme, mais dont aucun signe de présence ne figure sur le document vidéo consulté. Parmi les deux principales catégories d'experts officiels présents sur scène, les acteurs scientifiques d'une part et les acteurs politico-administratifs d'autre part, les temps de parole attribués sont respectivement de 25 minutes et de 38 minutes. Le représentant du Ministère de la défense se voit allouer 19 minutes de temps de parole. Le jeu des « questions / réponses » des débats à Marseille, après leur retrait dans la deuxième salle, voit les publics prendre la parole pendant 14 minutes 30.

Enfin, le débat public à Metz va se dérouler selon le protocole prévu par les médiateurs, sans perturbation, et présente une distribution des temps de parole analogue. Sur une durée totale couvrant 161 minutes, les médiateurs s'expriment environ 30 minutes. Les experts officiels

disposent d'environ 73 minutes : les acteurs institutionnels totalisent 26 minutes, les trois acteurs scientifiques 36 minutes, et le représentant de l'association Les Amis de la Terre 12 minutes. Le temps alloué au jeu des « questions / réponses » sera toutefois sensiblement plus long.

3. La médiation de la CNDP en question : la vulgarisation comme mise en récit des relations sciences sociétés

La mise en scène du dispositif reproduit largement la fiction sociopolitique d'un « fossé des connaissances », en départageant d'un côté une expertise officielle présentée comme « neutre » par les médiateurs, et de l'autre côté un « grand public » dont le rôle sera réduit à celui de « poser des questions ». Cette situation singulière et asymétrique contribue à renforcer une vive conflictualité lors des débats, en même temps qu'elle participe à un phénomène de radicalisation des parties en présence.

Or, selon nos propres observations, les publics semblent loin de correspondre à un « public profane ». Composés parfois de « militants », ils comprennent également pour une grande part des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs de l'ESR, des étudiants, des associatifs, des journalistes, quelques rares élus politiques... Ces différentes catégories n'étant nullement exclusives les unes vis-à-vis des autres, de nombreux « militants » associatifs sont également des « chercheurs ». Par conséquent, la dualité simpliste d'une division du monde social, opérée entre « militant » et « chercheur », nous apparaît profondément insatisfaisante. Afin de nous permettre de penser une « circularité des discours savants et politiques » (Ollitrault, 1996) constatée de longue date en matière de luttes environnementales et sanitaires, nous diviserons plutôt les discours produits entre d'un côté des « chercheurs militants » et de l'autre des « militants chercheurs », en nous concentrant principalement sur les prises de paroles des individus exerçant les métiers de la recherche.

D'un côté, les chercheurs militants, tous sélectionnés en tant qu'experts officiels, se présentent comme membres d'un organisme de recherche et leurs discours sont formulés à partir de la scène. Ces discours semblent orientés par une volonté de défendre les collectifs de recherche préétablis et de légitimer publiquement les travaux en cours. De l'autre côté, les militants chercheurs se présentent, le plus souvent, uniquement sous une identité « d'associatif » ou de « citoyen », et interviennent à partir de la salle lors du jeu des « question / réponse », lorsque le protocole prévu n'est pas perturbé. Il s'agit alors de critiquer la composition des collectifs de recherche préétablis afin d'inclure une prise en compte des problématiques sanitaires et environnementales, présentée sous la perspective du « bien commun » et du respect d'un « principe de précaution ».

3.1. La mobilisation par les chercheurs militants d'une économie discursive de la vulgarisation

Lors des entretiens, les chercheurs militants avancent certains objectifs, largement polychrésiques (Jeanneret, 2008, 2014), afin d'expliquer leur engagement dans le dispositif : « je viens vulgariser un peu ce que je fais dans mon labo », « je viens rassurer le public » ou encore « transmettre la connaissance ». À un niveau général, ceux-ci tiennent un discours performatif associant plusieurs des formes de la vulgarisation. En de multiples occurrences, nous relevons ainsi la mobilisation d'une économie de la promesse, mêlant dans un même mouvement discours technique et discours prophétique. Le discours promissif joue un rôle décisif dans la construction des représentations liées aux « attentes sociales à l'égard des biens technologiques et dans l'émergence des controverses qui les affectent » (Quet, 2012 : 276), en même temps qu'il contraint ses contradicteurs, selon ses propres agencements normatifs et culturels, à adopter une posture défensive.

Ainsi, l'économie discursive de la promesse emprunte-t-elle dans une large mesure les agencements culturels liés au scientisme positiviste : une conception mécanique, programmable

et/ou rationnelle de « la Science », doublée d'une conception naturalisée des activités scientifiques occultant ses conditions déontologiques, institutionnelles et économiques de réalisation. Très loin de toute considération méthodologique et épistémologique,

« le discours techniciste considère que le progrès technique engendre, de manière mécanique, le progrès social. Ce discours positiviste est une réduction de la philosophie des Lumières : il hypostasie la science au point d'en faire l'équivalent d'une foi qui a une réponse à tout. Pour ce scientisme, il n'y a pas d'autres problèmes que ceux auxquels la science et la technique finissent par trouver des solutions » (Caune, 2006 : 32).

Les formes de vulgarisation sont ainsi mises au service de la défense des collectifs de recherche préétablis. Lors des exposés produits par les experts officiels, le discours de la promesse est décliné selon les multiples thématiques retenues par les médiateurs :

« Les nano dans l'aéronautique ? Bien sûr c'est des matériaux plus résistants demain, mais c'est beaucoup plus que ça ! Les nanotechnologies peuvent avoir un rôle très intéressant dans le stockage de l'énergie [...]. Et donc permettre à une échéance proche, quelques années, d'avoir une aviation propre, volant avec des moteurs électriques le jour où on saura embarquer assez d'énergie » (CNDP nano à Marseille, 78'25).

Aussi, le développement technique est-il présenté à la fois comme une évolution sociale linéaire, inéluctable et irréversible (évocation de la supposée « loi de Gabor » : tout ce qui est techniquement faisable sera fait tôt ou tard), mais également comme un devoir moral assumé par des décideurs nationaux aux prises avec une économie de la connaissance mondialisée et concurrentielle :

« L'objectif que je visais [lors des débats], c'était justement d'expliquer ce que j'essaye de faire. C'est d'expliquer au bon peuple que tout n'est pas blanc, tout n'est pas noir, et que toute technologie nouvelle est une technologie qui prend des risques. [...] Tout doit être maîtrisé, mais les nanotechnologies, c'est un domaine d'avenir, ça ! C'est comme ça, on n'y peut rien ! Il y a les chinois et ce ne sera peut-être pas les français. Mais de toute façon, ce sera ! » (entretien qualitatif avec un expert officiel, en charge des financements et transferts technologiques d'un laboratoire).

En tant que cadre discursif incluant ses propres schèmes perceptifs et contrats relationnels, la vulgarisation semble structurer la compréhension que se font les médiateurs et experts de la situation de communication. Elle contribue à une définition *a priori* des identités et rôles de chacun, à la fois des énonciateurs et des individus composant « la salle ». Ainsi, face à la richesse et à la complexité potentielles des conditions de communication lors des débats publics, la vulgarisation semble ici proposer un modèle « prêt à l'emploi », assignant à chacun un siège, un rôle et une identité. Mais en cela, elle engendre la réduction constante de l'idéal normatif du « dialogue social » à celle, plus confortable, d'une pratique pédagogue. Dans le cadre de la CNDP nano, « la société » dans son ensemble se voit réduite à une salle de classe. Et de fait, les conditions de possibilité d'un débat public se voient éternellement circonscrites à la pratique exclusive d'une « mission d'information » :

« [Expert officiel] Pour moi, c'est naturel d'expliquer et de discuter et de faire part de ce qu'on voit. Une des clefs, c'est que si on voit ce qu'il se passe, si on comprend mieux, et bien on aura moins peur. [...] Quand je suis arrivé au débat ce soir, j'ai été profondément choqué, c'est pour moi une frustration de faire le débat dans ce cadre. Effectivement, on peut parler entre collègues de bonne éducation. [...] Et le grand débat, c'est que la société a des besoins. Comment est-ce qu'on peut transférer ? C'est par l'éducation, c'est par le débat, c'est les journées portes ouvertes que l'on fait dans nos labos, à la Villette. Comment on peut transférer au public pour que l'utilisation de ces connaissances puisse se faire au mieux ? C'est là qu'il faut approfondir le débat !

[Le médiateur] Oui, tout à fait ! » (extrait CNDP nano à Orsay, 19'40).

3.2. La critique du contrat relationnel de la vulgarisation par les militants chercheurs

Très rarement représentés sur scène, les militants chercheurs observés apparaissent le plus souvent parmi les publics. Ceux-ci, en particulier lors des débats ayant été chahutés, présentent des positions moins tournées vers le thème des nanotechnologies que vers celui d'une mise en débat des conditions même d'organisation du débat. Dans de l'extrait suivant, un militant intervient lors du débat public à Marseille, en s'adressant directement aux médiateurs. La critique porte alors sur le protocole suivi par la CNDP et sa « mission d'information » :

« [Intervenant à partir du public] Je ne comprends pas comment vous pouvez qualifier ça de débat, dans la mesure où un débat n'a pas pour objectif l'information du public. Tout ce que vous appelez débat, à chaque fois vous précisez que c'est de l'information, et que ce n'est pas du débat ! [...] Jusqu'à présent, il n'y a aucune des conditions du débat qui a été respectée, depuis le début ! [...] Un débat, c'est à un moment donné, on décide de prendre des décisions ensemble. [...] Le Ideas Lab à Grenoble, c'est un laboratoire de communication qui fait partie de Minatec, qui a été fabriqué en 2005 et qui a pour objectif de faire diminuer la résistance publique à l'acceptation des nanotechnologies. C'est écrit noir sur blanc dans son projet directeur. Et on trouve les mêmes indications dans le rapport CEA qui a été écrit par Étienne Klein, Alexei Grinbaum et Vincent Bontems dans lequel [...] il n'est pas question de demander son avis au public, mais de lui faire accepter les nanotechnologies en les mêlant à chaque fois à des sujets qui traitent de médecine et de l'écologie.

[Médiateur] Je vais répondre à la question...

[Intervenant] Ce n'est pas une question, c'est une affirmation ! » (débat public Marseille, 24'55).

Aussi, le contrat relationnel orchestré par la CNDP est directement critiqué : premièrement en ce qu'il hiérarchise fortement les formes d'expertise au sein de la controverse, deuxièmement en ce qu'il tend à une naturalisation des énoncés produits par les experts officiels sous le couvert des supposées « neutralité » et « indépendance » de l'institution de médiation, troisièmement en ce qu'il subordonne la place des collectifs critique au rôle « d'apprenant ». Et, cette critique n'est pas uniquement formulée à l'encontre de la CNDP, mais semble plus largement perçue sous la forme d'une constante définissant une histoire structurelle de la médiation scientifique institutionnalisée :

« Ça fait trente ans qu'ils [les chercheurs et les médiateurs scientifiques] font de la culture scientifique et de la vulgarisation. Et qu'ils considèrent que les seuls rapports science société, c'est sur ce paradigme-là ! Que le seul rapport que la société peut avoir avec la communauté scientifique, c'est que comme les citoyens ne comprennent rien, ce sont des profanes, et bien le seul rapport qu'ils peuvent avoir c'est : tu t'assois là, tu te tais et tu écoutes ! Ils ont beaucoup de mal à prendre en compte le fait qu'un citoyen ou un groupe de citoyens peuvent participer à un projet scientifique, peuvent collaborer, peuvent échanger, peuvent donner un point de vue, peuvent discuter [...]. Et ça, parce qu'un citoyen le dirait, on lui dirait : tu n'as rien compris ! » (entretien, FSC).

Nous terminerons par un extrait d'entretien réalisé auprès d'un militant chercheur SHS engagé de longue date dans la controverse. Celui-ci interroge explicitement les dispositions et agencements mis en œuvre par les médiateurs, et qui vont fortement contraindre la pratique du dialogue politique au sein d'un « théâtre » de la participation :

« Je dirais [qu'une bonne communication lors d'un débat public] ce serait de créer les conditions les plus transparentes où les pré-supposés des uns et des autres puissent être clairement pointés. Je pense que les conditions à construire, d'abord elles sont souvent à co-construire entre ceux qui prennent la parole, entre ceux qui ont quelque chose à dire parce qu'ils ont des connaissances et des compétences précises, et ceux auxquels ils veulent s'adresser ou qui les interrogent. Je pense que c'est construire des dispositifs co-construits et pas imposés. [...] Et que les dispositifs, c'est des problèmes de mise en scène. Une mise en scène, ça conditionne au théâtre la nature de la relation entre ce qui se passe sur la scène et ce qui se passe dans la salle. [...] Les bonnes conditions de communication, c'est de s'interroger sur la matérialité des relations de la parole avec celui qui l'énonce, celui qui la reçoit et celui qui y répond. [...] La salle, ça n'existe pas ! Le type qui parle dans la salle a peut-être des choses à dire qui ne sont pas des questions. [...] Voilà pourquoi ce que j'ai vécu de la CNDP me paraît l'âge zéro du débat ! (entretien, collectif CENG).

Administré par la CNDP nano, le contrat relationnel de la vulgarisation fait ici l'objet d'une critique généralisée au sein des composantes du mouvement social : hiérarchisation des parties entre-elles ; production d'un discours scientifique, unilatéral et techniciste en lieu et place d'une discussion pluraliste, ouverte et permettant la critique ; occupation des espaces dialogiques en expurgant les discussions concernant les conditions et les contraintes de la production des savoirs en matière de nanotechnologies... Dans ce cadre, « le recours aux experts témoigne de l'assimilation du discours expert au discours vrai de la science positive. En gommant les procédures d'inscription sociale de l'expertise scientifique (...), cette représentation nourrit l'intolérance à l'incertitude et à la controverse : celles-ci sont pourtant constitutives de la démarche scientifique » (Tavernier, 2011 : 11), de telle sorte que cette expertise contribue à « ériger des sciences prises pour exactes en sciences d'État » (*ibid.*).

Conclusion

La CNDP nano se présente sous la forme d'une institution technocratique reposant sur une hiérarchisation du discours conditionnée par une reconnaissance scientifique de la connaissance. Institution bien peu encline à la pratique d'une réflexivité institutionnelle (Le Marec, 2010), la CNDP conclura d'ailleurs le cycle des débats publics en des termes largement auto-vérifiants :

« Alors on a essayé d'intéresser le public aux nanosciences, puisque c'est la base de tout. Le succès a été mitigé, en ce sens que certains ont accroché et d'autres ont dit : "houlà, c'est très compliqué" ! Il y a eu un exposé magistral à Strasbourg et le grand public en est ressorti songeur. Par contre la brouette nanométrique a connu un vif succès à Toulouse, et le grand public en a discuté longuement. Alors les chercheurs pendant le débat se sont exprimés très largement. Il n'y a pas eu de réunion publique où nous n'ayons eu un panel de chercheurs. Le public les a écoutés avec attention et bienveillance. Mais la question que l'on pourrait se poser, c'est : "qu'en a-t-il retenu ?" Ça me paraît être un peu moins clair ! » (réunion de bilan, 12'20).

La réponse apportée par les médiateurs de la CNDP nano, face à un mouvement contestataire largement composé de scientifiques, contribue à un phénomène de radicalisation de l'ensemble des parties, chercheurs militants et militants chercheurs (Bodin, Chambru, 2012). D'un côté, les premiers interprètent le plus souvent le blocage des débats comme la preuve d'une « irrationalité » et d'un certain « obscurantisme » des militants ; de l'autre, les seconds expliquent la conversion des débats en instances de vulgarisation selon la perspective d'un autoritarisme technocratique. Et loin d'apaiser la situation, la CNDP reproduit les normes de la vulgarisation aux fins d'une légitimation de ses propres fonctions sociales : plus les débats seront chahutés, plus les médiateurs invoqueront la nécessité « d'informer le grand public ». Ou comment jeter de l'huile sur le feu... Au lieu de résoudre un supposé « fossé des connaissances », la CNDP sans cesse s'emploie à le reconstruire discursivement, au profit de la mise en scène de sa propre légitimité sociale face à l'État, en position de maître d'ouvrage.

Aujourd'hui, le constat de la mobilisation d'une idéologie de la vulgarisation (Bodin, 2013), en lieu et place de l'application des normes socio-communicationnelles propres au dialogue social, semble bien loin de relever d'un cas exceptionnel. Au contraire, si nous nous référons à la multitude des travaux SHS portant sur les débats publics institutionnalisés en situation de controverse, menés ces deux dernières décennies, ce phénomène semble plutôt relever d'un principe structural. Et c'est là, très probablement, l'une des principales caractéristiques de la vulgarisation, établie notamment par Baudoin Jurdant :

« La courroie de transmission du scientisme à l'ensemble de nos sociétés, c'est la vulgarisation scientifique grâce à laquelle la science s'adresse au non-scientifique non pas pour y chercher ce qui lui manque, à savoir la possibilité d'une perspective radicalement "autre", mais plutôt pour empêcher l'expression d'une telle perspective incontrôlable » (Jurdant, Le Marec, 2006 : 138).

Ou encore par Isabelle Paillart (2005 : 142) en des termes reliant dispositifs de communication et phénomène de construction identitaire sur le temps long : « Les supports de communication des scientifiques ont ainsi contribué à la construction de la communauté scientifique, à l'établissement de son autorité mais aussi à la fermeture vis-à-vis de tout questionnement public ».

Et concrètement, dans la situation présente, la vulgarisation, en tant qu'économie symbolique de la connaissance, entrave directement la critique structurelle et contemporaine d'une économie très « économiste » de la recherche publique... Aussi, de telles caractéristiques fondamentales de la vulgarisation répondent, semble-t-il, aux questionnements récents portant sur la conversion de la participation en un « impératif délibératif » (Blondiaux & Sintomer, 2002), puis en un « participationnisme d'État » (Aldrin & Hube, 2016). Pour ces derniers auteurs :

« l'appareillage participatif traduit en dispositifs et en procédures, ce renversement discursif de l'ordre représentationnel qui tend à suspendre symboliquement la hiérarchie des légitimités statutaires et sociales (...). [Toutefois, une] énigme réside dans le processus insensible de recatégorisation des rôles et des situations du démocratique qui accompagne la diffusion du registre participationniste. [...] le participationnisme d'État partage bon nombre de traits communs avec l'idéologie dominante [...]. Un discours à la fois prophétique et performatif quant à l'évolution des sociétés et aux nouveaux principes de bon gouvernement que cette évolution impose. Un discours apparemment sans sujet et sans adversaire, porté par le bon sens et la raison savante,

volontiers latitudinaire mais qui, à bien y regarder, possède ses entrepreneurs de cause, ses penseurs, ses experts [...]. Une idéologie déniée, en quelque sorte, puisqu'elle puise précisément ses vertus modernisatrices dans la condamnation de l'idéologie [...] et la confiance dans les nouvelles certitudes de la science [...] » (*ibid.* :17-19).

C'est la raison pour laquelle nous proposons une formulation théorique de la vulgarisation prenant un tour plus sociologique, constructiviste et structural. En effet, l'enjeu me semble de premier plan, tout particulièrement pour les Sciences de l'information et de la communication : en se substituant à un idéal démocratique du principe de publicité, un principe de vulgarisation peut apparaître sous la forme d'un appareil idéologique d'État (Althusser, 1970), à partir duquel est reproduite une parole technocratique de l'officiel, politiquement autoritaire et épistémologiquement orthodoxe (Bourdieu, 1997 ; 2011).

Références

- Aldrin P., Hube N., 2016, « L'État participatif. Le participationnisme saisi par la pensée d'État », *Gouvernement et action publique*, vol.5, pp.9-29.
- Althusser L., 1970, « Idéologie et appareils idéologiques d'État », *Positions (1964-1975)*, Les éditions sociales, pp.67-125.
- Baratz C., Bouchard J., Haakenstaad A., 2018, *Faire et dire l'évaluation : l'enseignement supérieur et la recherche conquis par la performance*, Presse des Mines.
- Blatrix C. & al., 2007, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La découverte.
- Blondiaux, L. & Sintomer, Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, n°57, pp. 17-35.
- Bodin C. & Chambru M., 2012, « L'espace public sous l'emprise des normes technoscientifiques, l'impossible rencontre des mouvements sociaux et des acteurs scientifiques dans les débats publics de la CNDP », Colloque international *Communiquer dans un monde de normes*, actes en ligne.
- Bodin C., 2013, *Espace public et champ scientifique : la publicisation des agents scientifiques sous l'emprise de l'idéologie de la vulgarisation*, thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal-Grenoble III.
- Bourdieu P., 1984, *Homo academicus*, éditions de Minuit.
- Bourdieu P., 1997 [rééd.2003], *Méditations pascaliennes*, éditions du Seuil.
- Bourdieu P., 2011, *Sur l'État, cours au collège de France, 1989 – 1992*, éditions du Seuil.
- Camguilhem S., 2014, « Les nanotechnologies : un révélateur des tensions autour de la recomposition de la recherche ? », actes du XIXe congrès de la SFSIC, en ligne.
- Caune J., 2006, « Les discours sur les nanos : construction d'une nouvelle science et/ou controverses sur le progrès ? », *Quaderni*, n°61, pp.25-37.
- Chavot P., Masseran A., 2010, « Engagement et citoyenneté scientifique : quels enjeux avec quels dispositifs ? », *Questions de communication*, n°17, pp.81-105.
- Certeau M., 1990, *L'invention du quotidien, arts de faire*, folio essais.
- Fromentin N. & Wojcik S., 2008, *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyens*, L'Harmattan.
- Habermas J., 1973, *La technique et la science comme « idéologie »*, Gallimard.
- Jacobi D., 1999, *La communication scientifique. Discours, figures, modèles*, Presse Universitaire de Grenoble.
- Jeanneret Y., 2008, *Penser la trivialité, la vie triviale des êtres culturels*, Hermès-Lavoisier.
- Jeanneret Y., 2014, *Critique de la trivialité. Les médiations de la communication, enjeu de pouvoir*,

Ed. Non Standard.

Jurdant B., entretien avec Le Marec J., 2006, « Écriture, réflexivité, scientificité », *Sciences de la société*, n°67, pp. 131-143.

Jurdant B., 2009, *Les problèmes théoriques de la vulgarisation scientifique*, Archives contemporaines.

Kitschelt H., 1986, « Political opportunity structure and political protest: anti-nuclear movements in four democracies », *British Journal of Political Science*, pp. 57-85.

Le Marec J., 2010, *Les études de sciences. Pour une réflexivité institutionnelle*, Archives contemporaines.

Monte M., Remi-Giraud S., 2013, « Les discours sur l'enseignement supérieur et la recherche », *Mots. Les langages du politique*, n°102, pp. 7-20.

Ollitrault S., 1996, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, n°36, pp.141-162.

Pailliar I., 2005, *La publicisation de la science, exposer, communiquer, débattre, publier, vulgariser*, PUG.

Pestre D., 1990, « Louis Néel, Le magnétisme et Grenoble. Récit de la création d'un empire physicien dans la province française 1940-1965 », *Cahiers pour l'Histoire du CNRS*, n°8.

Quet M., 2012, « La critique des technologies émergentes face à la communication promettante. Contestations autour des nanotechnologies », *Réseaux*, n°173, pp.271-302.

Romeyer H., 2009, « La mise en scène des débats publics au cœur de la communication des organisations publiques », *Communication et organisation*, n°35, pp.48-59.

Roqueplo P., 1974, *Le partage du savoir. Science, culture, vulgarisation*, Éditions du Seuil.

Suraud M.-G., 2013, « La contestation des « nanos » : redéfinir la notion de « politisation de la science », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n°14, pp.117-129.

Tavernier A., 2011, « Scientisme(s) & communication », *Médiation et information*, n°35, pp. 11-18.